



RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE

Plan de couverture des besoins

2019 -2020

Villars-sur-Glâne, le 30 août 2018

Depuis 2016, la Codems attendait le rapport de planification des soins de longue durée 2016-2020 du canton de Fribourg. Ce rapport et les données cantonales qu'il contient étaient en effet des préalables indispensables à la mise à jour de la précédente planification de district, datant de précédemment de 2016.

Ce n'est toutefois que le 20 janvier 2018, après une mise en consultation en juillet 2017, que le Conseil d'état a adopté ledit rapport. Celui-ci a été rendu public en mars 2018.

Dans l'attente de ce rapport, la Codems a entrepris, dès le 1^{er} septembre 2017, une analyse permettant d'anticiper la mise en place de Senior+ et de prendre les premières options pour établir son plan de couverture des besoins 2019-2020. Les deux plus petits EMS, soit la Rose d'automne à Villars-sur-Glâne avec 36 lits et les Peupliers à Le Mouret avec 17 lits, ne répondent pas aux critères de viabilité à long terme définis dans le cadre des lignes directrices adoptées par l'assemblée des délégués du 7 décembre 2017. Des premières discussions ont été lancées pour la reprise de la Rose d'automne par le HMS au 1^{er} janvier 2020. Parallèlement, la Codems a invité à la Fondation des Peupliers à poursuivre et finaliser ses réflexions en vue d'une réforme à moyen terme (3 ans) de la structure de leur établissement (rapprochement avec l'EMS des Epinettes, à Marly, ou intégration des 17 lits dans une nouvelle structure régionale, telle que le projet des Tuileries, à Ferpicloz).

1. [Historique](#)

En 1985, se fondant sur la loi du 15 septembre 1983 sur les établissements pour personnes âgées, le Préfet de la Sarine a élaboré un premier plan de couverture des besoins de la population de la Sarine en établissements pour personnes âgées. Ce premier plan faisait état de l'existant et planifiait sur le territoire les futures constructions. Ce plan a également été élaboré dans le but de bénéficier des subventions fédérales (25 %) pour les constructions d'établissements pour personnes âgées. Ces subventions pouvaient encore être touchées pour les projets annoncés avant le 31 décembre 1985 et dont la réalisation avait commencé avant le 30 juin 1988.

En automne 2008, la Codems a élaboré un nouveau plan de médicalisation pour la Sarine et décidé de l'actualiser ensuite à intervalles réguliers. Elle a ainsi recensé et analysé les demandes de reconnaissance pour les lits long séjour et les lits court séjour de tous les EMS du district pour la période 2010-2015. Après analyse, dans son préavis de février 2009 aux autorités cantonales sur le rapport de planification cantonale des soins de longue durée 2010-2015 (en annexe), la Codems a demandé la médicalisation de 150 lits pour la période 2010-2015.

Dans le même temps, la Codems a défini et explicité à l'attention des EMS les critères appliqués à l'avenir pour prioriser les différentes demandes de médicalisation, soit les critères suivants :

- Synergies avec d'autres projets et/ou d'autres formes de prise en charge
- Implantation géographique rationnelle
- Pertinence financière du projet
- Degré d'avancement du projet

1.1. Variation des lits longs séjours et courts séjours dans le district de 2009 à 2018

Le travail d'analyse et de planification mené depuis 10 ans par la Codems a permis d'aboutir à une augmentation effective d'environ 150 nouveaux lits médicalisés pour toute La Sarine. Le tableau qui suit montre la répartition des nouveaux lits dans le district, par année et par établissement médico-social :

Nom	2009			2010			2011			2012			2013			2014			2015			2016			2017			2018			Total								
	Médicalisé	Non médicalisé	Court séjour	Médicalisé	Non médicalisé	Court séjour	Médicalisé	Non médicalisé	Court séjour	Médicalisé	Non médicalisé	Court séjour	Médicalisé	Non médicalisé	Court séjour	Médicalisé	Non médicalisé	Court séjour	Médicalisé	Non médicalisé	Court séjour	Médicalisé	Non médicalisé	Court séjour	Médicalisé	Non médicalisé	Court séjour	Reconnus admis AOS	Court séjour	Reconnus	admis AOS	Court séjour							
Home médicalisé de la Sarine																															0	0	0						
EMS la Providence									4		19																				4	0	19						
Résidence des Chênes																															0	0	0						
Les Bonnefontaines							7																								7	0	0						
Foyer de la Rose d'automne			3			1																									0	0	4						
Résidence Saint-Martin				9		10		14		2																					33	0	2						
Résidence les Martinets								3															32								35	0	0						
Résidence les Epinettes																												2			0	2	0						
Home le Gibloux																							23					3			23	3	0						
Résidence Le Manoir																							32								32	0	0						
Villa Beausite				5	-5	10		10																							25	-5	0						
Foyer les Peupliers																															0	0	0						
Saint Jeanne Antide	1	-1	3	3	-3							4	-4																				-24	-8	0				
Total	1	-1	3	17	-8	1	27	0	0	31	0	21	4	-4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55	0	0	0	5	0	135	-8	25

1.2. Coûts des nouveaux investissements durant cette période 2009-2018

EMS	Montant investissement	
Résidence Saint-Martin	Fr. 13'500'000	
EMS la Providence	Fr. 13'500'000	
Les Bonnefontaines	Fr. 20'000'000	
Villa Beausite	Fr. 6'500'000	
Home du Gibloux	Fr. 14'615'000	Frais financiers dès 2019
Les Martinets	Fr. 19'342'000	Frais financiers dès 2019
Total	Fr. 87'457'000	

2. Etat de la situation des EMS du district au 31 décembre 2017

2.1. Ordonnance du 30 janvier 2018 fixant la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg

Le 30 janvier 2018, le Conseil d'Etat a, comme chaque année, arrêté la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg. Pour le district de La Sarine, le site internet http://www.fr.ch/publ/files/pdf97/2018_007_fr.pdf donne la liste suivante :

Nom	Lits reconnus	Lits admis AOS	Lits courts séjours	Foyer de jour	Foyer de nuit
Home médicalisé de la Sarine	110	-	-	8	-
EMS la Providence	92	-	-	-	-
Résidence des Chênes	70	-	-	-	-
Les Bonnesfontaines	87	-	-	-	-
Foyer de la Rose d'automne	32	-	4	-	-
Résidence Saint-Martin	102	-	2	-	-
Résidence les Martinets	100	-	3	-	-
Résidence les Epinettes	50	2	-	-	-
Home le Gibloux	71	3	-	8	-
Résidence Le Manoir	87	-	-	-	-
Villa Beausite	80	-	5	-	-
Foyer les Peupliers	-	17	-	-	-
Total	881	22	14	16	0

Dans le total de 881 lits, il y a actuellement 43 lits USD (unité spécialisée en démence).

2.2. Etat parc immobilier des EMS

Les infrastructures des différents EMS ne sont actuellement pas toutes dans le même état de vétusté. Nous pouvons distinguer plusieurs catégories. Des EMS se sont totalement rénovés ou sont en phase de rénovation complète, d'autres ont agrandi ou rénové une partie seulement de leurs infrastructures. Enfin, d'autres n'ont encore entrepris de rénovation, mais ont des projets à moyen terme.

Les EMS suivants ont été totalement rénovés ou sont en phase de rénovation :

Nom	Nbre de lits sans UATO	Date dernière rénovation
EMS la Providence	92	2014
EMS les Bonnesfontaines	87	2013
Résidence Saint-Martin	102	2013
Résidence les Martinets	100	2017
Home le Gibloux	71	2017
Le Manoir	87	2019

Les EMS ayant enregistré un agrandissement, sans une rénovation de la structure de base, sont les suivants :

Nom	Nbre de lits sans UATO	Date des travaux
Villa Beausite	80	2011
HMS	110	2008

Les EMS n'ayant pas subi de rénovations récemment sont les suivants :

Nom	Nbre de lits sans UATO
Résidence des Chênes	70
Les Epinettes	52
Les Peupliers	17
La Rose d'automne	32

2.3. Situation spécifique des EMS

Pour disposer d'un plan de couverture des besoins tenant compte des enjeux futurs des EMS du district, il convient de décrire sommairement la situation des EMS devant encore subir des travaux leur permettant de répondre aux nouvelles lignes directrices adoptées par l'assemblée des délégués le 7 décembre 2017.

2.3.1. Villa Beausite à Fribourg

Le statut juridique de la Villa Beausite est une fondation de droit privé.

La Villa Beausite a été construite en 1903 et subi des rénovations en 1971 et 1978. En 2013, la Villa Beausite avait construit un nouveau pavillon de 20 lits permettant d'augmenter le nombre de lits. Par contre, le bâtiment principal est très ancien et possède des chambres très disparates n'ayant pas de salle de bains pour chacune des chambres. Des 65 chambres actuelles, le nouveau projet présenté ne garde plus que 35 lits dans ce bâtiment principal. Pour compenser la disparition des 30 chambres, le Conseil de fondation avait prévu une extension d'une nouvelle aile de 4 étages permettant d'accueillir 36 chambres, portant ainsi le nombre de lits à 91 au lieu des 85 actuels. Le Service cantonal des monuments historiques ayant donné un préavis négatif provisoire, la Ville de Fribourg a suivi ce préavis et donné aussi un préavis négatif. C'est pourquoi, pour répondre aux demandes architecturales et de protection des monuments, le Conseil de fondation a lancé un nouveau concours qui va débiter au second semestre 2018.

2.3.2. HMS à Villars-sur-Glâne

Le HMS est le seul EMS rattaché directement au Réseau (association de communes).

Le HMS a commencé son exploitation le 1^{er} septembre 1984 suite à la construction de son bâtiment principal. En 1994, un attique permettant de créer un 4^{ème} étage a été construit. Cela a permis de créer une cuisine professionnelle et une salle à manger à cet étage. Le bâtiment a ensuite été agrandi en 2008 avec l'ajout d'une aile au Nord de la partie centrale. Suite à cet agrandissement, le Home médicalisé de la Sarine possède désormais un total de 101 chambres.

Une analyse du bâtiment démontre que la partie plus ancienne de 1984 et 1994 est très vétuste et demande une rénovation en profondeur. C'est pourquoi, le Comité du RSS travaille actuellement sur un projet de rénovation et d'agrandissement, qui intègre le rapprochement en cours avec la Rose d'automne et permettra de remettre le bâtiment de plus de 30 ans aux standards actuels. Les travaux sont prévus pour 2022.

2.3.3. Résidence des Chênes à Fribourg

Le statut juridique de la Résidence des Chênes est une société coopérative.

L'immeuble de la société coopérative a été construit entre 1976 et 1978. Il accueille ses 60 résidents dans des chambres individuelles depuis 1978. En 2005, la mise en place du premier projet pilote d'unité spécialisée en démence (USD) a permis d'augmenter la capacité d'accueil de 10 résidents supplémentaires permettant ainsi à la Résidence d'avoir une capacité de 70 résidents.

Leur projet de rénovation et de surélévation permettrait d'augmenter la capacité d'accueil de 13 résidents supplémentaires. Les travaux sont prévus pour 2020.

2.3.4. Résidence Les Epinettes à Marly

Le statut juridique est une fondation de droit privé.

La Résidence des Epinettes a ouvert ses portes en 1991.

A notre connaissance, rien n'est prévu pour la rénovation de la Résidence. Avec 52 lits, cet EMS est légèrement en deçà de la taille critique fixée de 60 lits définie dans les lignes directrices du RSS. Des appartements protégés sont actuellement en construction à côté de l'EMS ; ils vont appartenir à la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg.

2.3.5. Foyer Les Peupliers à Oberried

Le statut juridique du Foyer est une fondation de droit privée.

Le bâtiment a été construit en 1890 et rénové en 1983. Il bénéficie pour une période limitée à 2020 de 17 lits admis AOS. Dans le cadre de ses réflexions en vue d'une réforme à moyen terme (3 ans) de la structure de son établissement, la fondation s'est associée au projet d'un nouvel EMS Les Tuileries, à Ferpicloz, au travers d'un concept spécifique de formation professionnelle incluant les apprentis du centre de formation professionnelle spécialisée des Peupliers.

2.3.6. Foyer de la Rose d'automne à Villars-sur-Glâne

Le statut juridique du Foyer est une fondation.

Ouvert en avril 1988 à l'initiative du Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, ce Foyer était avant tout destiné à accueillir des prêtres, religieuses et religieux. Au fil des ans, il a ouvert ses portes aux laïcs, en complétant les infrastructures mises à disposition des personnes âgées dans le district.

Selon les informations en notre possession, ce foyer est très déficitaire depuis plusieurs années. Il arrive à survivre financièrement grâce aux synergies qu'il peut mettre en place avec sa partie « appartements protégés ».

Des pourparlers ont été lancés en été 2017 pour une reprise de cet EMS par le Réseau santé de la Sarine à partir de 2020.

3. Etat de situation du service d'aide et soins à domicile au 31.12.2017

L'évolution de l'activité du service est à mettre en lien avec l'évolution de la population et les heures facturées du service d'aide et des soins à domicile.

3.1. Evolution de la population résidente du district de plus de 65 ans entre 2013 et 2016

	moyenne	Augmentation 13-16 en %	Augmentation 2013-2016	2016	2015	2014	2013
65-69		1.02%	47	4'643	4'647	4'659	4'596
70-74		15.42%	544	4'072	3'935	3'691	3'528
75-80		9.57%	246	2'817	2'697	2'623	2'571
Total 65-79	2.16%	6.59%	837	13'548	13'294	12'987	12'708
80-85		9.87%	188	2'092	2'027	1'963	1'904
85-90		5.63%	67	1'257	1'206	1'192	1'190
90-95		3.00%	16	550	546	550	534
95-100		45.26%	43	138	117	120	95
+100		25.00%	2	10	9	7	8
Total +80	2.75%	8.47%	316	4'047	3'905	3'832	3'731

3.2. Evolution des heures facturées par le service des aides et soins à domicile du district entre 2013 et 2017

Selon nos données statistiques et l'extrapolation sur les premiers mois de l'année 2018, nous allons vraisemblablement avoir environ 99'000 heures pour 2018, soit environ 6'000 heures de plus qu'en 2017.

	moyenne 2018-2015	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Nbre heures		99'000	93'372	96'273	88'139	82'219	81'332
% augmentation	4.9%	6.0%	-3.0%	9.2%	7.2%	1.1%	
Nbre EPT		96.8	91.3	87.1	82.6	81.6	88.6
% augmentation	4.4%	6.0%	4.8%	5.4%	1.2%	-7.9%	

Il est important de préciser que la diminution de 7 postes entre 2013 et 2014 était liée au fait que la DSAS attribuait à l'ancienne Fondation pour l'aide et soins à domicile de la Sarine (devenue en 2016 le Service d'aide et soins à domicile du RSS) beaucoup de personnel sans CFC. La Fondation employant déjà suffisamment de collaborateurs dans cette catégorie de personnel, mais ayant besoin plutôt de personnel avec CFC ou de personnel avec formation tertiaire, elle n'a pas engagé les personnes attribuées par le canton, mais a travaillé en augmentant les heures supplémentaires sur le personnel avec CFC ou personnel avec formation tertiaire. En 2014, la DSAS a attribué le surplus non utilisé par la Sarine à d'autres districts et diminué de 7 EPT la dotation pour la Sarine.

4. Rapport de planification des soins de longue durée 2016-2020 du canton

4.1. Nouvelle catégorisation des lits stationnaires définis par le canton

Selon le rapport de planification des soins de longue durée 2016-2020 du canton, des nouvelles offres devront être faites par les districts pour améliorer l'offre en matière médico-sociale :

Lits attentes de placement (LAP)

Environ 2% des lits reconnus doivent être réservés pour faire face aux besoins des personnes dont l'hospitalisation est terminée et qui n'ont pas encore de places en EMS. Chaque district devra dès 2018 organiser cette prise en charge. Pour la Sarine, le canton a prévu 18 lits en attente de placement.

Dans le cadre de la mise en place du centre de coordination de la Sarine, il a été décidé de ne pas attribuer les lits d'attente de placement à un seul EMS, mais de demander à tous les EMS d'accueillir des résidents en attente de placements, même si l'EMS ne faisait pas partie du choix du résident. Après 30 jours, le résident pourra réévaluer son placement et demander son déplacement dans l'EMS de son choix pour autant qu'il y ait de la place.

Lits en unités spécialisées en démence (USD)

L'objectif du canton est d'aboutir à ce qu'environ 5,5 % des lits EMS soient en unité spécialisée en démence. Le district de la Sarine, par le biais de la Résidence des Chênes, a une USD depuis 2005. C'est sur la base de cette expérience-pilote que le canton a, par la suite, élaboré en 2015 une directive pour la mise en place d'autres USD dans le canton. Lors de l'attribution en 2017 de 55 nouveaux lits pour le district de la Sarine, 20 lits USD ont été octroyés à la Résidence les Martinets et 11 lits à l'EMS du Gibloux.

Lits reconnus

Ces lits sont destinés aux personnes dont l'état de santé et le degré d'autonomie requièrent une prise en charge plus conséquente. Il s'agit de prestations de soins plus d'accompagnement individualisé donnant droit à des subventions à l'accompagnement. L'ancienne terminologie était des lits médicalisés.

Lits médico-sociaux admis AOS

Ces lits sont destinés à des personnes nécessitant un cadre de vie structuré ou pour des personnes autonomes nécessitant peu de soins, mais devant vivre dans un cadre de vie sécurisé. Par rapport aux anciens lits non-médicalisés qu'ils ont remplacés, ils sont maintenant reconnus par les assurances maladies.

4.2. Planification cantonale pour le district de la Sarine

Pour 2020, le canton planifie pour le district les lits de la manière suivante, selon son rapport (https://www.fr.ch/sps/files/pdf94/5030_f.pdf) :

Lits reconnus :	902 intégrant 18 lits (LAP) et 50 lits (USD)
Lit admis AOS :	40
Lits courts séjours :	14 places
Foyers de jour :	20 places
Accueils de nuit :	3 places

En ce qui concerne l'aide et les soins à domicile, le canton se contente de planifier en 2020, 109'370 heures, soit 102.67 EPT.

5. Comparaisons entre la situation existante, la planification cantonale et les demandes des EMS

5.1. Comparaison entre lits existants et planification 2020

Si l'on compare la situation actuelle (chiffre 2.1, ci-dessus) à la planification cantonale jusqu'en 2020, on constate qu'il reste à attribuer les lits suivants :

	Lits reconnus	Lits admis AOS	Lits courts séjours	Foyer de jour	Foyer de nuit
Total actuel	881 (dont 43 USD)	22	14	16	-
Planification cantonale 2020	902 (dont 50 USD)	40	14	20	3
Lits à attribuer	21 (dont 7 USD)	18	0	4	3

5.2. Demandes des EMS

Nom	Lits reconnus	Lits admis AOS	Lits courts séjours	Foyer de jour	Foyer de nuit
Home médicalisé de la Sarine	32	-	4	-	-
EMS la Providence	-	-	-	8	-
Résidence des Chênes	13	-	-	-	-
Les Bonnesfontaines	-	-	-	-	-
Foyer de la Rose d'automne	-32	-	-4	-	-
Résidence Saint-Martin	-	-	-	12	-
Résidence les Martinets	-	-	-	-	-
Résidence les Epinettes	-	-	-	-	-
Home le Gibloux	-	-	-	-	-
Résidence Le Manoir	8	-	-	-	-
Villa Beausite	17	-	-	-	-
Foyer les Peupliers	-	-17	-	-	-
Les Tuileries	10	57			-
Total	48	40	0	20	0

5.3. Comparaisons des demandes des EMS et des lits à attribuer

	Lits reconnus	Lits admis AOS	Lits courts séjours	Foyer de jour	Foyer de nuit
Lits à attribuer selon canton	21	18	0	4	3
Demandes des EMS	48	40	0	20	0
Différences entre canton et demandes EMS	-17	-22	0	-16	3

Le tableau ci-dessus démontre que les demandes en lits des EMS de la Sarine jusqu'en 2020 sont largement supérieures à la planification cantonale.

6. Plan de couverture des besoins stationnaires pour 2019-2020

6.1. Vision globale

La planification cantonale court jusqu'en 2020 seulement, soit un horizon excessivement proche (2 ans). Pour pallier ce handicap, la Codems s'est dotée d'une « vision 2025 », divisée en deux périodes :

- La période à court terme qui couvre les années 2019 et 2020 ;
- La période à moyen terme qui couvre les années 2021 à 2025.

Seules les demandes d'EMS pour la période à court terme (2019-2020) font l'objet d'une priorisation formelle de la Codems. Pour les demandes EMS entrant dans la période à moyen terme, la Codems a retenu uniquement des principes qui seront mis en œuvre lors de la prochaine actualisation du plan de couverture.

	Etat au 1.1.2018				2019				2020				Etat au 31.12.2020				Période 2021-2025
	LS reconnus	LS psycho-gériatrique	LS admis	Totaux lits LS	LS reconnus	LS psycho-gériatrique	LS admis	Totaux lits LS	LS reconnus	LS psycho-gériatrique	LS admis	Totaux lits LS	LS reconnus	LS psycho-gériatrique	LS admis	Totaux lits LS	
Home médicalisé de la Sarine	110			110				110	32			142	142	0	0	142	Principes retenus :
EMS La Providence	92			92				92				92	92	0	0	92	
Résidence des Chênes	58	12		70				70	13			83	71	12	0	83	
Bonnesfonaines	87			87				87				87	87	0	0	87	
Foyer La Rose d'Automne	32			32				32	-32			0	0	0	0	0	
Résidence Les Martinets	80	20		100				100				100	80	20	0	100	
Résidence Les Epinettes	50		2	52				52				52	50	0	2	52	
Résidence Saint-Martin	102			102				102				102	102	0	0	102	
Home du Gibloux	60	11	3	74				74				74	60	11	3	74	
Le Manoir,	87			87	8			95				95	95	0	0	95	
Villa Beausite	80			80				80				80	80	0	0	80	
Foyer Les Peupliers			17	17				17				17	0	0	17	17	
Haute Sarine				0				0				0	0	0	0	0	
TOTAUX	838	43	22	903	8	0	0	911	13	0	0	924	859	43	22	924	
Attribuées par le canton	838	43	22	903	838	43	22	903	852	50	40	942	852	50	40	942	

- **Pour les 4 places de foyer de jour planifiés par le canton**, après discussion avec l'EMS du Gibloux et le HMS, nous remarquons qu'il n'est pas souhaité et pas possible pour ces établissements d'augmenter leur capacité d'accueil entre 2019 et 2020. La Codems a décidé de ne pas attribuer ces 4 places en foyer de jour et d'attendre la prochaine planification cantonale 2021-2025.
- **Pour les 3 accueils de nuits planifiés par le canton**, la Codems a décidé de ne pas les attribuer dans les 2 prochaines années. Le concept de mise en place d'accueil de nuit ne semble aujourd'hui pas encore abouti au niveau cantonal. Quelle dotation est prévue pour seulement 3 places par nuit ? Comment sera subventionnée cette activité ? Qui prendra en charge les frais d'investissement de la structure ? Beaucoup de questions ne nous semblent pour le moment pas encore claires.
Le fait de n'avoir que 3 places à attribuer est aussi très contraignant et un nombre de places aussi restreint ne garantit pas une viabilité à long terme.

- **Pour les 18 places restantes de lits admis AOS à répartir**, la Codems a pris 2 décisions de principe. La décision de principe de ne pas attribuer les 18 places restantes à un seul EMS mais de les répartir entre tous les EMS n'ayant pas encore de lits admis AOS. Elle a aussi décidé de ne pas les attribuer durant la période 2019-2020 et d'attendre le prochain rapport de planification cantonale 2020-2025 pour faire cette répartition. Si nécessaire, cette répartition devra se faire au moment du 1^{er} agrandissement d'EMS de la prochaine période 2021-2025.

6.2. Vision spécifique par EMS impacté

6.2.1. Période 2019-2020

Année	EMS	Nouvelle Proposition	Nouvelle construction	Coût investissement
2019	Le Manoir à Givisiez	8 lits reconnus	oui	fr. 24'620'000
2020	Foyer de la Rose d'automne	fermeture et transfert HMS	Transféré au HMS	
2020	Résidence des Chênes	13 lits admis	oui	fr. 22'995'000
	Total			fr. 47'615'000

6.2.2. Période 2021-2025

En fonction du prochain rapport de planification des soins de longue durée 2021-2025 du canton, attendu dans le courant 2020, les agrandissements de la Villa Beausite, du HMS et de l'EMS de la Haute Sarine devront être planifiés. Le tableau ci-dessous récapitule les montants connus ou estimés à ce jour.

Année	EMS	Nouvelle Proposition	Nouvelle construction	Coût investissement
2022	Villa Beausite	14 lits reconnus	Rénovation et agrandissement	fr. 21'200'000
2022	HMS		Rénovation et agrandissement	Fr. 24'000'000
2024	Haute Sarine		Nouvel EMS	Fr. 23'500'000
	Total			fr. 68'700'000

7. Plan couverture des besoins du Service d'aide et de soins à domicile de la Sarine pour 2019-2020

	moyenne 2018-2015	2020	2019	2018
Nbre heures		108'940	103'851	99'000
% augmentation	4.9%	4.9%	4.9%	
Nbre EPT		107	102	96.8
% augmentation	4.9%	4.9%	4.9%	

Selon l'expérience des dernières années, la Codems a décidé de continuer à faire croître les EPT de l'aide et soins à domicile de manière harmonieuse et sur la même tendance que l'augmentation moyenne des années 2015-2018 de 4.9% par année, soit 6 nouveaux postes pour 2019 et 5 nouveaux postes pour 2020.

8. Conclusion

Le plan de couverture des besoins est un instrument indispensable à la planification et à la gestion du domaine EMS et aides et soins à domicile. Il permet de donner les orientations à court et moyen terme tout en permettant aux partenaires du Réseau santé de la Sarine de pouvoir anticiper les besoins, pour autant que l'Etat établisse aussi sa planification de manière ponctuelle.

La Codems a élaboré le plan de couverture des besoins et l'a adopté dans sa séance du 28 juin 2018.

Le Comité de direction du Réseau santé de la Sarine a validé ce plan de couverture dans sa séance du 30 août 2018.